

Commentaire de texte

Par **clique**, le 07/10/2016 à 22:13

Salut a tous !

Je suis en L1 en droit

et la j'ai vraiment besoin d'aide

Je dois préparer le commentaire de texte suivant et je n'y arrive pas du tout si certains d'entre vous l'aurez déjà fait ou quelques astuces a me proposer j'écoute
voilà :) :

Article 1341 alinea 1er du C.Civ " Il doit être passée acte devant notaires ou sous signatures privées de toutes choses excédant une somme ou une valeur fixée par décret,même pour dépôt volontaires, et il n'est reçu aucune preuve par témoins contre et outre le contenu aux actes,si sur ce qui serait allégué avoir étédit avant, lors ou depuis les actes, encore qu'il s'agisse d'une somme ou valeur moindre"

Par **Chris / Joss Beaumont**, le 07/10/2016 à 22:58

Euh.... en fait je ne vois pas trop en quoi on peut vous aider.

De plus si vous lisez un peu le forum vous vous apercevrez que j'y ai posté une méthodologie du commentaire dans un sujet qui a le même titre que le votre.

En gros la seule aide que je puisse apporter c'est "commente l'article" désolé mais pour le coup.... je suppose que vous avez un fascicule avec votre TD, un cours qui s'y réfère, on ne vous demande pas de commenter un texte sans liens avec vos TD ou vos cours ;)

Par **Camille**, le 08/10/2016 à 01:16

Bonsoir,

[citation]et la j'ai vraiment besoin d'aide [/citation]

Oui, surveillez votre français, ça pique les yeux !

[citation]si certains d'entre vous l'aurez déjà fait...[/citation]

Et moi, si j'aurais su, j'aurais pas venu...

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/10/2016** à **08:00**

Bonjour

Et j'ajouterais qu'il faut lire la charte du forum, et plus particulièrement le point 7